

ROMERIES

Pluie de harengs sous le soleil : 200 kilos de saurets emportés par la foule

Ce fut une joyeuse empoignade pour mériter l'un des spécimens de sauret hier matin devant la mairie de Romeries.

Quand une sénatrice, un député, un conseiller général, de nombreux maires et élus et de nombreux candidats aux municipales sont présents dans un village, c'est qu'il s'y passe quelque chose...

Et lorsqu'on évoque le nom de Romeries, cela signifie que nous sommes le premier lundi de Carême et que va se dérouler le traditionnel jet de saurets du haut du balcon de la mairie.

Bousculades et sauts

Quelque deux cents kilos de ha-

rengs ont ainsi été jetés habilement pour que chacun ait sa chance.

Et ce jet s'est déroulé dans la plus pure tradition avec bousculade, sauts divers, plongeurs parfois, le tout sous un soleil rayonnant.

Jouer en équipe

Vers midi, la place du village a pris des allures de terrain de rugby où une vingtaine d'équipes a tenu à s'affronter.

Eh oui, car on joue souvent en équipes pour se procurer ce sauret, objet de tous les désirs du jour.

On ne saura jamais qui a gagné mais l'essentiel, n'est-il pas de participer ? ■



Les spectateurs se battent souvent pour attraper les fameux saurets. Le tout, dans la bonne humeur.



Le geste auguste de Sylviane Marouzé, lançant les saurets du haut du balcon de la mairie.



Les saurets vont-ils tomber par ici ou par là ? Le public est impatient.



Il faut jouer des coudes pour gagner son sauret.

SAINT-PYTHON

Carte postale ensoleillée et enneigée du Reposoir



Les enfants du CM2 en séjour de neige. Ils prennent la pose, en pleine leçon de ski.

C'est du Reposoir (Haute-Savoie) que les jeunes Piatonais nous envoient cette carte postale les montrant en pleine action sur les pistes enneigées. Ces huit jours ont permis à la douzaine d'enfants du CM2 de goûter aux plaisirs du ski mais aussi de la luge,

des raquettes, de visiter l'atelier du sculpteur sur bois et la fromagerie locale... Ce séjour d'un coût de 655 € a été financé en majeure partie par la municipalité ; les familles versant un solde de 103 à 327 € selon le quotient familial et le lieu de résidence. ■

Entre amortissement, convention et autorisations au conseil municipal

C'était la dernière réunion du conseil municipal de cette mandature sous la présidence du maire Georges Flamengt. Les questions suivantes étaient à l'ordre du jour.

► **Amortissement des études non suivies de travaux.** - Cela concerne la friche de la SASA et l'étude acoustique de la salle des fêtes pour un montant total de 4 784 € amortissable sur 5 ans. Une somme de 956,80 € sera inscrite aux budgets de 2015 à 2018.

► **Autorisation à mandater.** - Le conseil autorise le maire à mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget qui interviendra après les élections afin de ne pas pénaliser les entreprises. Au total, une somme de 140 000 €.

► **Convention avec la SDA.** - La convention entre la commune et la SDA est reconduite pour trois ans. Cette convention a pour objet de faire capturer chats et chiens errants par la Société de défense des animaux pour un montant de 0,75 € par habitant (768 € en 2011).

► **Autorisations d'absences des personnels communaux titulaires ou en voie de titularisation.** - Le conseil accepte la proposition suivante concernant les absences des personnels, calquée sur celle des fonctionnaires de l'État : mariage agent (5 jours), enfant (2 jours); décès du conjoint (5 jours), père, mère, enfant (3 jours), famille proche (1 jour); enfant malade (10 jours ouvrables). Le maire précise que ces autorisations seront accordées en

fonction des nécessités de service, qu'elles ne seront pas récupérables et que les agents devront déposer une autorisation régulière avec justificatif.

► **Installations sportives.** - Une convention est signée entre la municipalité et l'institution Saint-Michel de Solesmes pour le prêt d'installations sportives (terrain et salle) suite à l'impraticabilité, en raison des intempéries, du terrain municipal. Un loyer de 200 € mensuel sera versé à l'établissement.

► **Maintenance cloches et sonneries.** - Le conseil accepte à l'unanimité le contrat de maintenance d'un montant de 234 € TTC annuel proposée par l'entreprise Lepers concernant la maintenance des systèmes électromécaniques des cloches et des sonneries de l'horloge. ■